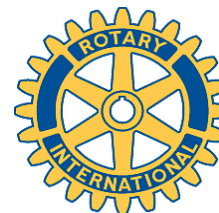


Vous prendrez bien une pincée de culture ?

Aujourd'hui : Les moulins de Saint-Blaise



Parmi les nombreux affluents du lac de Neuchâtel, on en trouve de plusieurs genres. Il y en a de plus ou moins modestes, comme le Seyon ou l'Areuse. Celle-ci sourd sagement des rochers près de Saint-Sulpice mais connaît parfois des sautes d'humeur qui dépendent de la générosité des nuages qui se laissent aller lorsqu'ils longent le Val-de-Travers. Ses désordres sont alors spectaculaires tout au long des gorges pour se montrer parfois menaçants en traversant la ville de Boudry.

Le lac de Neuchâtel reçoit aussi les eaux d'enfants plus sages et surtout moins capricieux, comme la Serrière ou le Ruau de Saint-Blaise. Le Ruau prend sa source au sud du hameau de Voëns et prend des forces sur deux bons kilomètres avant de mettre ses muscles à la disposition des quelques moulins qui s'égrenaient le long de son cours.

Il y a cinq cents ans, le gouverneur du comté de Neuchâtel, par un document truffé de détails, datant de 1503, octroya à Jehan Dardel l'autorisation d'exploiter les deux moulins de Saint-Blaise que les anciens meuniers avaient laissé aller à vau-l'eau. Ce nouveau propriétaire était un homme qui avait démontré qu'il était tout à fait capable d'assumer cette tâche, puisque, grâce à lui, ses concitoyens de Villiers et de Dombresson n'avaient jamais manqué de farine. Leur meunier avait en effet réussi à dompter le Seyon sur un bout de son cours supérieur.

Avant même d'avoir signé la concession pour les moulins de Saint-Blaise, Jehan Dardel, homme énergique, n'avait ménagé ni son ardeur ni ses biens propres pour entreprendre les réparations de deux moulins établis sur le Ruau. Bien lui en avait pris si l'on considère les conditions dont il bénéficia pour exploiter ces installations. Certes, il devait payer le onze novembre, jour de la Saint-Martin d'Hiver, à l'hôtel du Pont de Thielle, quatorze muids de froment, deux livres de cire pour le moulin à blé, et huit livres et cinq livres d'étope de chanvre pour l'exploitation de sa rebatte, soit le moulin à huile. En contrepartie, le gouverneur n'avait pas chipoté, puisque le meunier pouvait à son gré *agrandir, améliorer et aménager ses installations et même à prendre du bois à cet effet dans les forêts seigneuriales*. Cerise sur le gâteau, Jehan Dardel, propriétaire personnel, exclusif et perpétuel des installations pouvait à sa mort les transmettre à ses descendants.

Il faut parler au passé des moulins qui tournaient grâce à la générosité du Ruau, car aujourd'hui, ce modeste cours d'eau ne fait plus qu'amuser la galerie. On lui a refait une roue pour l'occuper, comme on tend un hochet à un enfant pour qu'il arrête de grogner. Depuis lors ce brave garçon a retrouvé le sourire : il gazouille à nouveau et les Loqueux sont ravis !